

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de pharmacie.ma

N° 504 - 9 septembre 2019

Parapharmacie : Le flou juridique et l'attentisme ne profitent pas aux patients !

Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie



Dans une déclaration au site internet tunisien Directinfo, M. Abdellah Jallal, past président du Conseil national de

l'Ordre des pharmaciens tunisiens (CNOPT) a évoqué la situation des parapharmacies et les dérives qui y sont constatées.

Selon ce pharmacien d'officine de Tunis, les produits qui sont commercialisés dans ces espaces semblent échapper à tout contrôle. En effet, le contrôle des produits non médicamenteux ne fait pas partie des prérogatives du ministère de la Santé, et il en est de même pour le ministère du Commerce.

Les enseignes de ces parapharmacies prêtent souvent à confusion puisque la désignation «pharmacie» utilisée d'une manière abusive est souvent en grands caractères. Ces enseignes peuvent faire croire aux

patients qu'il s'agit d'une pharmacie, d'autant plus que l'agencement de ces espaces est souvent calqué sur celui des pharmacies.

Conscients du danger que représente la vente de certains produits sensibles dans ces commerces, les représentants des pharmaciens ont adressé en 2015 une correspondance au ministère de la Santé lui demandant de publier la liste des produits pharmaceutiques non médicamenteux dont la dispensation doit être effectuée exclusivement sous la responsabilité d'un pharmacien.

Le projet en question a été élaboré en collaboration avec le Conseil de l'ordre des pharmaciens, le ministère de la Santé, la Direction de la pharmacie et du médicament (DPM) et le ministère du Commerce.

En attendant cette publication, les dérives continuent, à l'image de la

vente par certaines plateformes d'e-commerce de produits retirés du marché tunisien, notamment l'écran solaire Trio S.

Au Maroc la situation est comparable et nous assistons aux mêmes dérives, voire plus ! Aucune compétence particulière n'est exigée des propriétaires de ces commerces. Les descentes de police faites à la suite de plaintes de pharmaciens ont mis à nu un trafic de produits contrefaits notamment des dépigmentants et des médicaments orexigènes à base de corticoïdes.

Ce sujet qui mérite amplement d'être programmé dans nos prochains congrès et journées, devrait nous interpeller et nous pousser à œuvrer sérieusement et sans attendre pour mettre en place les garde-fous nécessaires pour protéger nos concitoyens d'une catastrophe sanitaire prévisible.

www.pharmacie.ma

Consulter d'autres pharmanews